

domination, lui rendre sa liberté : *Pendant environ deux siècles, les Grecs de l'Asie ne furent occupés qu'à porter, user, BRISER et reprendre leurs chaînes.* (Barthél.) *LE JOUG le plus ferme et le plus difficile à BRISER est celui qui est établi sur les croyances.* (De Pradt.) *Ces deux amants bénissent trop leurs chaînes pour songer à LES BRISER.* (Ch. Nod.) *C'en est fait, j'ai BRISÉ MES CHAÎNES, mes amis, je reviens dans vos bras.* (Fanny.) *La foi et la pensée ONT BRISÉ LES CHAÎNES DES PEUPLES.* (Lamenn.)

Jusqu'à ce que ma main de ses fers le dégage,
J'irai jusque dans Rome en briser les liens.

CORNILLÉ.

Tel gémit sous sa chaîne et n'ose la briser.

BRÉREUF.

Nous ne saurions briser nos fers et nos entraves.

BOILEAU.

Il peut confondre Aman, il peut briser nos fers,

RACINE.

Après de longs tourments injustement soufferts,

DESTOUCHES.

Un esclave a raison quand il brise ses fers.

C. DELAVIGNE.

Quand sa chaîne est coupable, un noble cœur la brise.

C. DELAVIGNE.

— Argot. Escroquer en faisant l'opération de la brisure. V. ce mot. *BRISER sa canne, S'évader.*

— Gramm. *Briser une période, Briser des phrases, des syllabes.* En détruire, en modifier violemment les proportions : *La musique doit nécessairement BRISER les syllabes qui s'opposent à la marche du rythme adopté.* (Castil-Blaze.)

— Techn. *Briser la laine, La démêler, la rendre propre à être filée.*

— Blas. *Briser un écu, Le couvrir de brisures, le modifier, comme doit le faire un cadet qui porte les mêmes armes que son aîné.*

Guy prit le nom de Laval, et BRISA la croix de Montmorency de cinq coquilles. (St.-Sim.)

V. BRISURE.

— V. n. ou intr. *Brisons là, Cessons de parler, de discuter : BRISONS LÀ, nous ne pourrions nous comprendre. BRISONS LÀ, de grâce, vous me jeteriez dans une confusion épouvantable.* (Mol.)

Brisons là, ce discours deviendrait ennuyeux.

CORNILLÉ.

— Fig. *Briser avec quelqu'un, Cesser de le voir, d'être en relation avec lui : Il faut BRISER avec les méchants. Il a BRISÉ avec ses meilleurs amis. BRISER avec quelque chose, Y renoncer : BRISER avec ses mauvais penchants. C'est en vain qu'on BRISÉ avec les objets et les êtres extérieurs, on ne saurait BRISER avec soi-même.* (B. Const.)

— Blas. Avoir des brisures dans ses armes : *La branche cadette BRISÉ d'un lambel.*

— Mar. Se dit des vagues qui se heurtent et se divisent contre un obstacle : *Le fracas des vagues qui BRISENT au loin sur les récifs.* (B. de St.-P.)

Fig. Echouer : *Et voir ce fier aïeul de puissance et de gloire Briser l'écueil d'une seule victoire.*

CORNILLÉ.

— Vénér. Rompre des branches sans les détacher de l'arbre, pour marquer un lieu que l'on veut retrouver : *BRISER, c'est ne pas détacher les branches cassées, c'est les laisser volantes.* (E. Chapus.)

On dit *BRISER haut* dans le même sens. *BRISER bas, Couper des branches et rameaux d'arbres, et les jeter dans le chemin que la bête a suivi.*

Se briser v. pr. Etre brisé, mis en pièces : *La porcelaine, le verre, la faïence se BRISENT aisément. Notre navire se BRISA contre les rochers. Un verre se BRISÉ en tombant de son propre poids.* (Boss.)

Et puis les chaînes se BRISENT, les murs se percent, les remparts s'écroulent. (E. Sue.)

Plus d'un vaisseau en vue du port s'est BRISÉ contre un écueil. (E. de Gir.)

Se dit des flots qui se divisent en se heurtant contre un obstacle : *Les vagues qui vont se BRISER contre ces écueils.* (Fén.)

L'onde a-voché, se brise et vomit à nos yeux, Parmi des flots d'écurie, un monstre furieux.

RACINE.

Se dit pareillement d'un corps de troupe qui se divise, se disperse en se heurtant sur l'ennemi ou sur ses défenses : *Les troupes se heurtaient et se BRISAIENT avec confusion, comme les flots que le vent pousse et repousse dans le détroit de l'Eubée.* (Barthél.)

— Techn. Etre formé de pièces mobiles qui se replient les unes sur les autres : *Il y a des fauteuils qui se BRISENT pour la commodité des malades. Les garçons de magasin ont moins de peine, aujourd'hui que presque tous les volets se BRISENT.*

— Rompre, casser une partie de soi-même : *SE BRISER une jambe en tombant. Le prisonnier se BRISA la tête contre la muraille de son cachot.*

— Fig. Echouer, s'écrouler : *L'homme sans religion est un automate qui marche vers le bonheur, et se BRISÉ avant d'y arriver* (Mme de Maint.)

L'oppression se BRISÉ tôt ou tard à la solidarité. (Bastiat.)

Il est des douleurs où viennent se BRISER toutes les consolations humaines. (Mme C. Fée.)

L'écueil où la vérité se BRISÉ est partout, et son asile nulle part. (Lamenn.)

Toutes les tentatives des Séleucides vinrent se BRISER contre l'invincible ténacité des vrais Israélites. (Renan.)

Combien à cet écueil se sont déjà brisés!

CORNILLÉ.

Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé.

CORNILLÉ.

Être soumis à une profonde douleur : *Mon cœur se BRISÉ à cette pensée. Le Christ ressentait des douleurs; son cœur se BRISAIT comme celui d'un homme.* (Chateaub.)

Le cœur se BRISÉ à la séparation des songes, tant il y a peu de réalité dans l'homme. (Chateaub.)

En tombant de trop haut, l'âme se BRISÉ comme le corps. (Balz.)

Le cœur se BRISÉ lorsque, après avoir été dilaté outre mesure par l'espérance de la tiède haleine, il rentre et se renferme dans sa froide réalité. (Alex. Dumas.)

Il faut aimer pour l'heure où les suprêmes trances Dans un sein qui se brise éteindront les soupirs : Le dernier nous rendra toutes les espérances

Et tous les souvenirs.

SAINT-BEUVE.

— Ascét. Détruire sa volonté propre, la subjuguer complètement : *Il faut aller jusqu'à nous BRISER et à ne plus rien laisser en son entier dans nos premières inclinaisons.* (Boss.)

— Pop. et très-triv. *Je me la brise, Je me retire, j'y vais, j'y cours : Si tu m'embarques longtemps, je me LA BRISÉ. J'y vais, monsieur, répondit le domestique. — Comment! J'y vais? Arrive donc ici, phénomène, que je t'apprenne le beau langage. Dans le grand monde on ne dit pas : J'y vais, mais JE ME LA BRISÉ.* (La Grammaire des chicanes.)

Cette locution ultra-élégante a remplacé avantageusement notre forme par trop vulgaire : *Je me retire, j'y vais.* C'est une des conquêtes de la langue française au XIX^e siècle. On avait commencé par dire : *Je me la casse*; mais cette expression ne semblant pas encore assez énergiquement pittoresque, elle n'a pas tardé à passer de mode, et *Je me la brise* s'épanouit aujourd'hui dans toute sa fleur.

On l'entend à chaque pas retentir dans nos promenades, sur nos boulevards, sur le théâtre et jusque dans les salons. Nous ne désespérons pas de voir cette aristocratique locution suser à son tour et faire place, sans doute, à celle-ci : *Je me la pulvérise.* Mais arrivera un cas embarrassant : Après se l'être pulvérisée, que fera-t-on? C'est une question de haute philosophie linguistique qui mérite d'être posée à l'Académie des sciences morales et politiques, à moins qu'on ne préfère l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Prov. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise.* En s'exposant souvent au même danger, on finit par y succomber. *Beaumarchais a plaisamment parodié ce proverbe : Fanfanchette ayant été trouvée plusieurs fois déjà avec Chérubin, Tant va la cruche à l'eau, fait remarquer quelqu'un, qu'à la fin...*

— Elle s'empit, achève un autre. On dit plus ordinairement : *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.*

— Phys. Se réfléchir, se réfracter : *Les rayons lumineux se BRISENT en passant d'un milieu dans un autre. La lumière se BRISÉ à angle droit lorsqu'elle est réfléchie sous un angle de 45 degrés.*

— Syn. *Briser, casser, fracasser, etc.*

V. CASSER.

BRISÉ-RAISON s. m. Fam. Personne qui parle à tort et à travers, qui agit étourdiment : *Ce sont des étourneaux, de véritables BRISÉ-RAISON. Ce Provins n'est qu'un BRISÉ-RAISON.* (Beaumarch.)

Il paraitra cassant, BRISÉ-RAISON, sans suite dans les idées, sans constance dans ses projets. (Balz.)

Pl. BRISÉ-RAISON.

BRISERIE s. f. (bri-ze-ri — rad. briser). Action de briser. Vieux mot.

BRISÉS, prêtre de Lynesse et père de Briséis ou Hippodamie.

BRISÉ-SCÉLÉS s. m. Celui qui brise les scellés apposés par l'autorité légale. V. PL. BRISÉ-SCÉLÉS.

BRISÉ-TOURTEAUX s. m. Techn. Machine cylindrique servant à triturer les tourteaux. V. PL. BRISÉ-TOURTEAUX.

BRISÉ-TOUT s. m. Etourdi, maladroit qui brise tout ce qu'il touche : *Eh bien! vous ne m'apportez pas une autre assiette? — Non, dit le porte-clefs, vous êtes un BRISÉ-TOUT.* (Alex. Dum.)

Pl. des BRISÉ-TOUT.

BRISER s. m. (bri-zeur — rad. briser). Celui qui brise, qui aime et cherche à briser; ne se dit guère que des iconoclastes ou briseurs d'images : *Les églises catholiques avaient été ravagées dans une grande partie des Pays-Bas par les BRISERS d'images.* (Quinet.)

Destruire : *C'est un métier ingrat que celui de BRISER d'idées, si on n'y cherche pas le bruit et le scandale comme bénéfice.* (T. Delord.)

— Fig. : *La volonté et le cœur sont deux grands BRISERS d'obstacles.* (L.-J. Larcher.)

— Argot. Celui qui vole en faisant l'opération appelée *brisure* (v. ce mot). On dit aussi quelquefois *LEVEUR*.

— Anc. administr. *Briseur de sel*, Officier de la gabelle qui était chargé de faire briser le sel, afin qu'on pût le mesurer et le charger.

BRISEUSE s. f. (bri-zeu-ze — rad. briser). Techn. La première carte d'un assortiment, celle qui, commençant l'opération, reçoit la laine éparse et la rend en nappe.

BRISEUX (Charles-Etienne), architecte français, né à Baume-les-Dames (Franché-Comté) vers 1680, mort en 1754. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *l'Architecture moderne* (Paris, 1738, 2 vol.); *l'Art de bâtir des maisons de campagne* (1743, 2 vol.); *Traité du beau essentiel* dans les

arts, appliqué particulièrement à l'architecture (1752).

BRISÉ-VENT s. m. Hortic. Abri que l'on met sur certaines cultures pour les protéger contre le vent : *En Provence, les haies vives de maïs, de cannes et même de cyprès jouent le rôle de BRISÉ-VENT.* Pl. des BRISÉ-VENT.

— Encycl. Les brise-vent sont faits quelquefois avec des paillassons, des roseaux, maintenus par des piquets fichés en terre.

Ces espèces de remparts suffisent pour protéger sur un petit espace des plantes délicates et peu élevées; mais lorsqu'il s'agit d'abriter un plus grand espace ou des végétaux dont les dimensions sont plus considérables, on se sert de plantations vives.

Dans ce dernier cas, dit M. Thouin dans son *Cours de culture*, on forme les brise-vent avec des arbres et des arbrisseaux qui se garnissent de branches depuis le pied jusqu'au sommet; quelquefois ils sont composés d'une seule, quelquefois de plusieurs espèces. Tantôt on les place sur une ligne, tantôt sur plusieurs. Dans quelques circonstances, ils ne présentent dans leur élévation que deux lignes droites entre lesquelles se trouve l'épaisseur du brise-vent; dans d'autres, ils offrent une ligne droite et un talus, soit en dedans, soit en dehors des possessions; d'autres fois, enfin, ils offrent deux talus, lesquels par le haut se terminent au milieu de l'épaisseur du massif.

Les brise-vent sont très-propres à terminer agréablement des points de vue dans les jardins symétriques et paysagistes. On s'en sert aussi pour couvrir des monticules, afin de leur donner plus d'importance en les faisant paraître plus élevés.

BRISÉ-VERROUS s. m. Prisonnier réputé pour ses évasions : *Voilà ce que c'est que d'avoir une réputation de feu follet et de BRISÉ-VERROUS; vous avez trompé tant de surveillances que toutes les mesures sont bonnes.* (P. Féval.)

Pl. BRISÉ-VERROUS.

BRISGAU, contrée du grand-duché de Bade, au N. de la Suisse, entre le Rhin et la forêt Noire; villes principales : Fribourg, Vieux-Brisach et Zähringen. Superficie 3,300 kilom. car.

150,000 hab. Les principaux produits du sol sont le blé, le vin, le lin et le bois. Ce pays, qui faisait partie de l'Allemagne du temps des Romains, fut gouverné, après Charlemagne, par des comtes particuliers qui, depuis le XI^e siècle, appartenaient à la maison de Zähringen.

Lorsque cette maison s'éteignit, en 1218, en la personne du duc Berthold V, une partie du Brisgau passa aux margraves de Bade, issus de la maison de Zähringen. L'autre partie échut aux comtes de Kybourg et d'Urach, gendres du dernier duc de Zähringen.

La moitié de cette dernière partie arriva à la maison d'Autriche, par le mariage d'Hedwige, héritière des comtes de Kybourg, avec Rodolphe de Habsbourg. L'autre moitié, appartenant aux comtes d'Urach, fut acquise par l'Autriche, à titre onéreux. A partir de la fin du XIV^e siècle, le pays presque tout entier appartenait à cette maison, dont il suivit la destinée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Par le traité de Lunéville, en 1801, le Brisgau fut cédé au duc de Modène, d'où il passa au gendre de ce dernier, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, qui prit le titre de duc de Brisgau. Enfin, par le traité de Presbourg, en 1805, le Brisgau fut dévolu au grand-duché de Bade et au royaume de Wurtemberg, lequel céda sa part à Bade, moyennant indemnité.

BRISIGHELLA, bourg du royaume d'Italie, dans la Romagne, à 32 kilom. S.-O. de Ravenna, dans une petite vallée formée par les contre-forts du versant septentrional des Apennins et arrosée par le Lamone; 4,000 hab. Récolte et commerce de soie.

BRISIS s. m. (bri-si — rad. briser). Archit. Nom donné aux angles que forment les plans d'un comble brisé : *On l'a relégué dans l'un des BRISIS du château.*

BRISKA s. m. (bri-ska — mot russe qui signifie chariot léger). Calèche de voyage, légère et découverte : *Un élégant BRISKA s'arrêta devant le perron.* (Baronne de Montaron.)

Dis à William de visiter le petit BRISKA vert ce matin même. (E. Sue.)

Il y aura ce soir, dans ma cour, un BRISKA de voyage dans lequel on peut s'étendre comme dans un lit. (Alex. Dum.)

Le marquis était resté dans son BRISKA pendant toute la durée du dialogue qui précède. (A. de Lavergne.)

De son riche briska
Le dandy fait parade;
La lorette inventa
Le panier à salade.

DELAOUR.

Se dit particulièrement d'un chariot léger recouvert en osier, dont se servent les Russes, et qu'ils transforment en traineau pendant l'hiver en en retirant les roues.

BRISOIR s. m. (bri-zoir — rad. briser). Techn. Instrument qui sert particulièrement à briser le chanvre et la paille. On dit plus souvent *SÉRANOIR*. Baguette à battre la laine.

BRISOIRE s. f. (bri-zoi-re — rad. briser). Agric. Herse propre à nettoyer et à pulvériser le terrain qu'on veut ensemencher.

BRISOU s. m. (bri-zou — rad. briser). Min. Un des noms vulgaires donnés par les ouvriers à l'hydrogène protocarbonate des mines : *Explosion de BRISOU. Le BRISOU a fait périr des milliers de personnes avant l'invention des lampes de sûreté.* On dit plus souvent *GRISOU*.

— Adjectif. *Feu BRISOU.*

BRISOUT. V. BRIZOUT.

BRISQUE s. f. (bri-ske). Jeux. Nom de deux jeux de cartes qui se jouent l'un et l'autre à deux personnes, avec un jeu de piquet : *Petite BRISQUE. Grande BRISQUE.*

Un besigue et au mariage, nom des as et des dix : *Les BRISQUES sont les cartes privilégiées. Compter les BRISQUES. J'ai quarante de BRISQUES.*

— Encycl. La brisque se joue à deux avec un jeu de piquet. Chaque joueur reçoit cinq cartes, par deux et trois ou par trois et deux.

La onzième, qui est retournée, détermine la couleur de l'atout. Le donneur peut l'échanger, quelle que soit sa valeur, contre le sept d'atout, s'il a ce dernier en main.

La distribution terminée, le second joueur jette la carte qui lui convient, et le partenaire y répond par une carte de même couleur, s'il en a; dans le cas contraire, il coupe avec de l'atout. Celui qui ne peut fournir ni la couleur, ni un atout, joue telle autre carte que bon lui semble.

A mesure qu'un joueur fait une levée, il prend une carte au talon, et les autres agissent de même. On ne joue pas à son tour, mais la levée de chaque main donne le droit de rejouer, et l'on ne perd ce droit que lorsqu'on ne peut plus lever.

On continue ainsi jusqu'à épuisement complet du talon, après quoi on joue les cartes que l'on a dans la main. Quand les deux joueurs ont joué toutes leurs cartes, ils comptent leurs levées, et la victoire appartient à celui qui en a fait le plus.

Ainsi jouée, la brisque est un véritable jeu d'enfants; aussi l'appelle-t-on *petite brisque*. La grande brisque est beaucoup plus compliquée, mais il en sera question au mot *MARIAGE*, nom sous lequel elle est plus ordinairement désignée.

BRISAC, bourg de France (Maine-et-Loire), arrond. et à 18 kilom. S.-E. d'Angers, sur l'Anbance; 988 hab. Tanneries, fabriques d'étoffes; commerce considérable de blés et farine, volaille et bestiaux. Le château, dont l'origine remonte aux premiers siècles de la féodalité, appartient par son architecture à diverses époques. La façade principale est au levant, et se trouve resserrée entre deux tours de l'ancien château, dont l'une est en partie démolie et l'autre renferme une chapelle. Il entra, sans doute, dans le projet de ceux qui construisirent cette façade de la rendre régulière, en achevant de détruire les deux tours et en élevant, à la gauche d'un grand pavillon construit sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, un corps de bâtiment semblable à celui de droite. Ce pavillon, décoré des cinq ordres d'architecture, forme cinq étages, y compris le rez-de-chaussée. On voyait autrefois dans ce château de vastes appartements ornés de lambris richement sculptés, peints et décorés, et de magnifiques tableaux de Stella, donnés par Louis XIII. Dévasté pendant la Révolution, il a été complètement restauré sous Louis XVIII.

Le duc de Cossé-Brissac y fit construire une chapelle sépulcrale dans la forme des temples grecs, qui est fort admirée. Cet oratoire est orné de statues de David d'Angers, et partout le bon goût a présidé à la distribution des ornements. Sous le château s'étendent de vastes caves et des oubliettes féodales.

BRISAC (famille DE COSSÉ-), illustre famille française qui a fourni un grand nombre de personnages remarquables. Comme le nom de Cossé s'est enté sur celui de Brissac, c'est sous ce chef que nous aurions dû peut-être donner les biographies qui suivent; mais nous avons préféré Brissac, qui est resté plus historique et plus populaire.

La ville et seigneurie de Brissac, en Anjou, fut érigée en comté (1560) en faveur de Charles de Cossé-Brissac. Par nouvelles lettres patentes du roi Louis XIII, du mois d'avril 1611, le comté de Brissac fut érigé en duché-pairie en faveur de Charles de Cossé, maréchal de France, fils du précédent. Il est resté dans cette famille jusqu'à la Révolution de 1789. Nous allons donner ici la biographie des principaux membres de cette famille.

BRISAC (Charles DE COSSÉ-), maréchal de France, né en 1506, mort en 1563, déploya de grands talents dans toutes les guerres que François I^{er} eut à soutenir, et fut nommé grand maître de l'artillerie sous Henri II, puis gouverneur du Piémont et ensuite de Picardie. Ce fut un des plus vaillants capitaines du XVI^e siècle. Boivin du Villars, son secrétaire, a laissé des *Mémoires* qui méritent d'être consultés. — Arthur DE COSSÉ-BRISAC, frère du précédent, signala son courage et son dévouement dans diverses campagnes, de 1551 à 1567, et regut de Charles IX le bâton de maréchal de France. — Timoléon DE COSSÉ-BRISAC, fils aîné de Charles de Cossé, né en 1543, mort à la fleur de l'âge en 1569, avait déjà mérité par sa valeur les plus hautes dignités militaires, lorsqu'il fut tué au siège de Mucidan, en Perigord. — Charles II DE COSSÉ-BRISAC, frère du précédent, mort en 1621 au siège de Saint-Jean d'Angély, était gouverneur de Paris pour la Ligue, et remit les clefs de cette capitale à Henri IV, qui lui conserva ses titres et dignités et l'employa dans plusieurs occasions importantes. — Jean-Louis-Timoléon DE COSSÉ-BRISAC, né en 1698, mort en 1784, commença, comme chevalier de Malte, à servir sur les galères de l'ordre, assista au siège de Corfou en 1716, se signala contre les Turcs et fut élevé, en 1768, à la dignité de maré-